



La Voix du Syndicat 39

SNUipp-FSU

Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique !

Sommaire :

Edito

Page 2 : Suite éditio, quitter le grenelle

Page 3 : Réforme formation initiale

Page 4 : Formation continue, contractuel.les

Page 5 : Méthode lecture, Blanquer ou CV d'un tueur de l'éducation nationale

Page 6 : Suite Blanquer ou CV d'un tueur de l'éducation nationale

Pages 7-8 : Bulletin synd

Page 9 : AESH, PIAL

Page 10 : Ecole inclusive, recul services publics

Page 11 : Direction école, politique salariale

Page 12 : RDV Jurassiens, Agenda

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

N°CPPAP : 0425 S 07329 - Prix du numéro : 0,80€

n° 259 déposé le 10/12/2020

STOP AU MÉPRIS

GRÈVE INTERSYNDICALE

Mardi 26 janvier

Contre la politique Macron/Blanquer

Pour un plan d'urgence pour l'école

Toujours marquée par la crise sanitaire et par un gouvernement aux abois focalisé sur le prisme économique et son logiciel libéral., le reconfinement sauce Castex est un mixte entre la stratégie de continuité de l'économie et une tentative de freiner l'épidémie. **L'urgence sociale et climatique n'y ont aucune place.**

La crise sanitaire débouche sur une crise économique et sociale de grande ampleur, les licenciements se multiplient, le chômage et la précarité s'amplifient.

De plus, la crise sanitaire que nous subissons n'empêche pas le gouvernement Castex et son zélé ministre de l'intérieur Darmanin de nous préparer des lendemains qui déchantent en terme de libertés publiques et de droits. De nombreuses propositions sont dignes des états autoritaires.

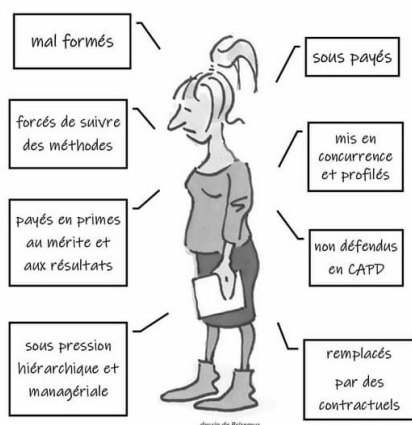
Le projet de loi de sécurité globale, interdisant de filmer les forces de l'ordre recèle aussi de propositions destinées à rendre anxiogène les manifestations avec l'utilisation de drones, caméras portables reliées

LOI SÉCURITÉ GLOBALE & LIVRE BLANC DU MINISTÈRE :
POUVOIR ACCRU DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE, SURVEILLANCE MASSIVE, LÉGALISATION DES DRONES...



aux centres de commandement... . Avec cette loi, nous glissons vers une surveillance de masse et une remise en cause du droit à la vie privée.

EN DIRECT DU GRENELLE DE L'ÉDUCATION :
LES PROJETS DE BLANQUER EN AVANT-PRÉMIÈRE !
« QUELS PROFESSEURS AU XXIE SIÈCLE ? »



Suite Édito

tion médiatique, où Blanquer entendait modifier le métier enseignant à sa guise, ce qui reviendrait à poser ainsi d'inacceptables contreparties à une revalorisation salariale". Dans le même temps, les enquêtes de Mediapart et Libération ont montré que Blanquer est impliqué dans la création de toute pièce d'un syndicat lycéen pour appuyer ses réformes et faire taire ses contradicteurs, ce que la FSU a fort justement dénoncé. De plus, Blanquer

La FSU et le SNUipp ont clairement pris position contre cette dérive étatique, demander l'abandon de ce projet de loi et appeler la population à manifester contre cette loi liberticide. À la suite des défilés qui ont réuni plus des milliers de personnes fin novembre/début décembre dans toute la France, contre le texte, Macron a opéré un recul stratégique et a décidé de revoir sa copie en réécrivant entièrement l'article 24 qui cristallise les critiques.

Mais la prudence doit rester de mise car seul le retrait doit être envisagé ce qui est loin d'être l'option envisagée par le gouvernement.

Concernant l'éducation et le fameux Grenelle, le dernier Conseil National du SNUipp-FSU avait considéré qu'il était une "opération de communica-

a tenu des propos scandaleux pointant notamment le SNES-FSU parmi les responsables de « l'islamogauchisme » de l'université. Son ministère a encore avancé dans des mesures régressives, avec notamment les annonces de démantèlement des REP. Et comme si tout cela ne suffisait pas, le gouvernement a une nouvelle fois ouvertement marqué son choix de la précarité et de la contractualisation : annonces de recrutements d'enseignant.es contractuel.le.s hivernaux.ales (CDD de 2 mois), aucune revalorisation ni reconnaissance statutaire pour les AESH.

Les représentants FSU présents aux débuts du Grenelle, ont pu faire le constat de l'impossibilité de faire avancer leurs propositions du fait même du dispositif choisi : il n'était

pas question d'une concertation, mais bien d'une opération de communication sur des visions déjà arrêtées et fermées au dialogue. Pour eux, le Grenelle offre une démonstration inquiétante d'absence du « regard croisé » annoncé par le ministère. Au programme : partialité, faible représentativité des véritables acteurs de l'Education nationale, orientation des débats.

"L'Education nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée, et nous allons continuer de le faire"

Castex, 20 /10/20

Salaires bas et gelés

Article 1 de la loi Blanquer

Gestion chaotique du covid

Masques toxiques

Fermetures de classes

#JeSuisChoyée

Pas de médecine du travail

Manque de soutien institutionnel dans les situations de crises ...

Quelles autres délicatesses nous prépare-t-on encore ?



Aussi le 2 décembre, à l'instar d'autres organisations syndicales et de personnalités du milieu de la recherche comme Philippe Meirieu, la FSU a dit STOP à cette mascarade et a cessé sa participation.



Pour construire, avec d'autres organisations, l'opposition à la libéralisation de l'école de Thatcher Blanquer, le SNUipp FSU travaille à la construction d'un mouvement d'ampleur qui passera par la demande de démission de ce ministre discrédité aux yeux de tous

Tous en grève le 26 janvier, tous ensemble en résistance contre les dérives sécuritaires, l'obscurantisme pédagogique, la casse de L'Education Nationale en tant qu'institution émancipatrice de tous les citoyens.

Tous ensemble pour la défense des droits de tous : à l'éducation, à la santé, à l'égalité, à la liberté.

A lors qu'il est question de former l'enseignant du XXI^e siècle, la note de service "alternance MEEF" entérine l'utilisation des étudiant-es comme moyens d'enseignement en responsabilité. Sans formation et avant concours, ils seront placés en situation de grande

précarité et devront assurer, seuls, la responsabilité de classe. Cette vision de la formation n'est pas à la hauteur de l'enjeu. La rémunération de 660 euros net pour ces étudiants contractuels, la prime de 600 euros pour les tuteurs qui auront en charge de les accompagner sont indignes et témoi-

gnent d'un mépris de l'employeur pour ses personnels.

Plus que jamais, la formation initiale des enseignant-es est un enjeu fondamental pour l'école de demain. Le Ministère ne peut la sacrifier !

	L1	L2	L3	M1	M2	M2+1	M2+2
Situation actuelle	Étudiant·e			Etudiant·e en M1 MEEF ou autre	Fonctionnaire stagiaire ½ temps classe	T1 Temps plein en classe	T2 Temps plein en classe
Projet MEN	Étudiant·e			Étudiant·e autre master		Fonctionnaire Stagiaire ½ temps classe / ½ temps INSPE	T1 Temps plein en classe
				Etudiant·e MEEF Sans contrat (stages à réaliser)			
				Etudiant·e MEEF Sous contrat alternant 1/3temps (12 mois consécutif)			
		Etudiant·e sous contrat AED prépro – 8h/sem	Etudiant·e AED 1/3 temps – remplaçant·e	Etudiant·e AED 1/3 temps – remplaçant·e	Fonctionnaire stagiaire Temps plein		
Classes préparatoires au PE							
 Proposition du SNUipp	Etudiant·e pré-recruté·e (sous statut d'élève professeur·e, rémunéré·e, sans contrepartie de travail)			Fonctionnaire stagiaire Mise en stage progressive (observation, pratique accompagnée, mise en responsabilité) d'1/3 temps maximum		T1 ½ temps en classe	T2 Formation continuée

Quelques explications sur un projet en discussion...

Projet du ministère, jamais à cours d'idée pour augmenter les difficultés !

La situation actuelle : les étudiants passent le concours en fin de M1 puis après une année en tant que fonctionnaire stagiaire (mi temps INESPE/ mi temps classe) valident leur titularisation.

Le projet du ministère : 4 parcours différents

Première solution : être étudiant jusqu'en M2, concours en fin de M2 suivi d'une année de fonctionnaire stagiaire à mi-temps en classe et mi-temps à l'INSEPE. Après une année de stage, titularisation à temps plein.

Deuxième solution : Certains étudiants MEEF pourront choisir de passer un contrat alternant : ils seront 1/3 temps en classe sur 12 mois consécutifs durant les deux années de

master. A la fin du M2, concours puis fonctionnaire stagiaire à temps plein avant la titularisation.

Troisième situation : Certains étudiants sous contrat AED (Assistant d'éducation) seront en parcours pré-professionnel dès la deuxième année de licence 8 heures par semaine. En master, ces étudiants seront remplaçants sur le terrain 1/3 temps. A la fin du M2, concours puis fonctionnaire stagiaire à temps plein avant la titularisation.

Quatrième situation ou « Parcours Préparatoire Au Professorat des Écoles » (PPPE) : calqué sur le modèle des classes préparatoires, les étudiants auront un pied au lycée et à l'université en licence puis remplaçants 1/3 du temps en Master. Con-

cours à la fin du M2v puis fonctionnaire stagiaire à temps plein avant la titularisation.

Tout cela est envisagé pour la rentrée 2021, demain donc.

Ce projet prévoit donc , pour l'année de stage, d'affecter à temps plein des lauréat-es des concours sans formation suffisante, y compris ceux qui n'auront aucune expérience de classe.

La FSU dénonce des projets qui n'amélioreront ni la qualité de la formation, ni l'attractivité des métiers. Un réel dialogue doit s'instaurer : les organisations syndicales doivent être entendues dans leurs propositions, formulées à partir de leur réelle connaissance du terrain, de la formation et des métiers de l'éducation.

Formation continue : Stop à la formation en constellations !!!

Prétextant une nécessité de réformer les dispositifs de formation en mettant l'accent sur la formation par les pairs, les nouvelles modalités de la formation continue sous forme de « constellations » ont bien du mal à laisser la main aux équipes. Les évaluations nationales standardisées, mises au cœur du dispositif, deviennent « LA » référence théorique et didactique, et opèrent de fait un tri partial dans les savoirs sur l'école. La mise sous tutelle hiérarchique des enseignant-es comme des formateurs-trices, est affirmée.

La mise en application sur le terrain détourne l'objectif initial de partir des besoins du terrain en imposant les contenus de formation sur les lubies pédagogiques de la rue de Grenelle.

Le passage de « la logique de l'offre à la logique de la demande » semble quand même bien être resté dans les cartons puisque c'est à l'occasion du déploiement de son plan français ficelé du plus haut que le ministère inaugure ces nouvelles modalités de formation. Non basée sur le volontariat, avec peu voire aucun recensement des questions de métier élaborées par les enseignant-es, le dispositif se focalise sur un enseignement limité du français et passe à côté de l'occasion d'un engagement des personnels qui les aurait rendus acteurs et actrices de leur formation.

De plus, l'obligation de co-observation et les visites imposées des CPC après avoir « dégager une problématique » (sur quel temps ?) constitue une violence pour certain-es et met à mal le principe de forma-

tion alors vécue alors comme un contrôle.

Le SNUipp-FSU exige le maintien du libre choix de la formation pour les enseignant-e-s. Cette formation imposée, génératrice de travail supplémentaire et souvent très loin des besoins des collègues n'est pas une nécessité et surtout une priorité. Nous nous sommes adressé-es au DASEN du Jura pour lui demander l'abandon de cette formation comme on pu le faire certain-es DASEN dans d'autres académies. Il semble que nous ayons été entendu-es et que le DASEN se soit adressé aux IEN dans ce sens. Confronté-es à cette formation imposée, n'hésitez pas à nous faire remonter vos ressentis et questionnements.

Contractuels : Recrutement d'enseignants : la grande braderie est ouverte !

C'est sûr, la crise sanitaire a mis en évidence le besoin de recruter massivement. Pas une surprise, depuis le temps que nous réclamons des postes !

Et bien vous voilà entendu messieurs-mesdames : le ministère de l'Éducation Nationale embauche. C'est parti : 18 Emplois Temps Plein (ETP) à pourvoir dans le Jura, ENFIN nous avons été entendus.

Comment ? On nous susurre à l'oreille qu'il ne faut pas trop s'emballer ? Noël ce n'est pas pour tout de suite ? Ben mince alors, on nous aurait menti ? Voyons plutôt :

Sur les 18 ETP, 7 ont été ouverts en septembre pour l'année scolaire seulement. Et les 11 autres ? Des CDD de 2 mois à 1350 €. Allez voir : c'est en

ligne sur Pôle Emploi ! Cela permettra de laisser respirer un peu les équipes en place qui souffrent du manque de remplaçants. Dormez tranquilles brave gens, on s'occupe de tout.

C'est bizarre, avant on faisait appel à des personnes sur... comment déjà ?

La liste complémentaire. En juillet, le SNUipp-FSU a proposé le recrutement de 1500 candidates et candidats inscrits sur les listes complémentaires du dernier concours de PE. Ça n'existe plus ?

Ah bah si, mais on ne peut pas les débaucher une fois qu'on a fait appel à eux. Et encore moins les embaucher pour 2 mois. Ça ferait du monde à titulariser, trop d'emplois à pérenniser,... tout ça, tout ça (et oui, c'est

bon marché la précarité !). Voici venue l'ère de l'enseignant-contractuel-kleenex : "la France a besoin de toi, lève-toi, bosse et quand ce sera fini rentre chez toi."

Ben au moins ils auront gagné une formation et de l'expérience professionnelle enrichissante...

En fait ce n'est pas prévu, pour 2 mois vous comprenez... Mais alors ils vont se retrouver comme ça dans des classes sans soutien, sans.. ?

Oui bon maintenant ça suffit ! On va pas non plus payer et former des enseignants pour faire classe ! Mais où va-t-on j'vous jure ?!...

Lecture : la méthode miracle ? Zorro est aaarriivéé !

éditer la méthode qui serait livrée « gratuitement dans

Edité en dehors des programmes, le « guide orange » de Blanquer est présenté comme une expérimentation d'une méthode qui fonctionne. On passe sur le fait sous-entendu que les enseignants de CP font n'importe quoi, ou tout au moins utilisent des méthodes de lecture qui n'apprennent pas à lire.

Le Jura est département pilote et les enseignant.e.s de CP ont été invités à utiliser cette méthode clé en main dès septembre. Certains s'y essayent.

Dans le même temps, des éditeurs sont contactés pour

toutes les écoles ». Qui se sentira libre d'acquérir une autre méthode que celle du ministre ? Quid de la liberté pédagogique ?

Encore une occasion de diviser les équipes autour d'un problème qui n'en est pas un : nous sommes des professionnels de la pédagogie et à ce titre, nous devons rester maîtres de nos choix.

Oui à une vraie formation qui permette d'enseigner une lecture efficace et émancipatrice.

Non à des choix ministériels restrictifs, archaïques et non étayés par la recherche.

En contrepoint, un extrait de la conférence de Philippe Meirieu

« Qu'est-ce qui vaut la peine d'être enseigné ? Ce qui libère et ce qui unit. » Olivier Reboul

Ce qui libère la pensée...

- de l'égoïsme initial et de l'immédiateté de la pulsion.
- du fantasme de la toute puissance
- des préjugés et des stéréotypes
- de tous les enfermements et en particulier de l'emprise des gourous qui fournissent identité et sécurité au prix terrible de l'abdication de toute liberté.

Ce qui unit les humains...

- les savoirs « partageables » à l'infini (Fichte) plus que les croyances qui enferment dans des certitudes et séparent ceux qui ne les partagent pas.
- les cultures qui relient ce que chacun a de plus intime aux questions les plus universelles.
- les œuvres qui permettent de s'inscrire dans l'histoire des humains pour leur émancipation.
- l'empathie qui permet de voir l'autre comme soi-même et soi-même comme un autre.

Blanquer ou le CV d'un tueur de l'éducation nationale qui doit démissionner !

Dès 2006, Monsieur Blanquer, alors directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Éducation Nationale, puis plus tard en tant que recteur de l'académie de Créteil, a expérimenté un certain nombre de mesures qui ont laissé des traces plus que contestables (suppression sans concertation d'une demi journée d'école, remise en cause de la politique des cycles, évaluations des élèves de maternelle, instauration des internats d'excellence, suppression du fons social lycéen...). En 2009, il persévère en tant que directeur général de la DGESCO en imposant par exemple la présence et les pratiques d'« Agir pour l'école », émanation du « think tank Institut Montaigne » qui a toujours défendu un courant libéral de l'enseignement.

Cela fait maintenant plus de trois ans que Jean-Michel Blanquer est ministre de l'Éducation nationale. Chez nos collègues des écoles, et chez nos militant.es, jamais un ministre n'aura fait naître autant de colère et d'indignation.

Non seulement Jean-Michel Blanquer incarne la politique éducative délétère conduite par ce gouvernement, mais il la met en œuvre grâce à une gestion inspirée du New Public Management qui méprise les enseignant.e.s, nie leur professionnalité et la réalité du terrain.

Non, la confiance et la bienveillance ne sont pas mises en œuvre par celui qui en parle sans arrêt.

Nous dénonçons ci-dessous quelques exemples des **attaques et méfaits du Ministre Blanquer à l'encontre de la profession et de l'école publique** :

- Le **double langage** systématique, la prétendue école de la Confiance, en réalité un authentique climat de défiance dans lequel le ministre manie contrôles, censures, dans un management autoritaire, fondé sur la suspicion, la menace, le verrouillage de toute expression critique.
- La « **mise au pas** » qui va des cadres aux enseignant.e.s de terrain astreint.e.s à suivre des guides pédagogiques, comme l'ont dénoncé des hauts fonctionnaires du ministère dans une tribune publique.

- Les **informations systématiquement données aux médias** avant les professionnel.le.s
- L'article 1 de la loi Blanquer qui renforce le devoir de réserve et de **neutralité des personnel·les pour mieux les museler**.
- La **suppression du dispositif « Plus de Maître que de Classe »** sans évaluation de son efficacité.
- Les **dédouplements de classes** en REP et REP+ **non financés** par les dotations de postes très insuffisantes, ce qui ne permet pas de faire baisser les effectifs partout dans toutes les classes.
- Le **cadeau fait au privé** avec le financement des maternelles privées par les collectivités locales, suite à l'obligation de l'école dès 3 ans.
- L'**absence totale de reconnaissance, de temps donné et de moyens humains** mis à disposition pour la **direction d'école** plus d'un an après le suicide de **Christine Renon**, malgré les annonces médiatiques du ministre.
- Les **fausses promesses sur la revalorisation** toujours attendue, le gel du point d'indice qui continue.
- La **gestion catastrophique des confinements / déconfinements** avec les injonctions tardives, contradictoires, des protocoles irréalisables, sans moyens, des changements incessants et toujours au dernier moment.
- L'**absence de soutien aux enseignant·es** lors du « prof bashing » et les déclarations mensongères sur les profs « décrocheurs » pendant le confinement.
- Le **maintien des évaluations nationales**, à la rentrée 2020, en période de crise sanitaire, et après presque 6 mois sans école.
- Le **dénigrement des profs** prétendument « radicalisé·es » et de l'Université, berceau de « l'islamo-gauchisme » selon le ministre.
- Le mantra « **Tout est prêt** » répété à l'envie quand rien ne l'est et qu'aucun recrutement n'a été effectué pour assurer le maintien de l'école.
- La **rentrée « dans la joie »** et un Ministre qui a osé affirmer que la rentrée de septembre 2020 était sa « meilleure » rentrée...
- Les **formations en constellations imposées** aux enseignant.e.s comme aux formateurs et formatrices et le dévoiement des missions de ces dernier.e.s dans une période de tension extrême dans les écoles.
- Le projet de Service de Santé Scolaire territorial qui verrait la **disparition des psy EN**.
- L'**abandon des RASED** aussi bien en terme de postes qu'en terme de considération de leurs missions, plus que jamais indispensables en cette période crise.
- Le **manque de soutien de la hiérarchie** aux enseignant.es menacé.es comme Samuel Paty.
- L'**Éducation Nationale « choyée » comme jamais auparavant** dicit Castex.
- Le **scandale** révélé par Mediapart et Libération au sujet du financement et du fonctionnement du syndicat « Avenir Lycéen ».
- Le **refus d'un plan massif de recrutement d'enseignant.es** (en ayant recours aux listes complémentaires) au profit de recrutements de centaines de contractuel.les non formé.es et éjectables au bout de quelques mois.
- Une énième réforme de la **formation initiale** qui repousserait encore le concours et la titularisation en fin de M2 et ferait rentrer la majorité des futur.es enseignant.es par contrat.
- La mise en musique de la **nouvelle loi fonction publique** (que nous avons combattue) en verrouillant pour les syndicats toutes possibilités d'agir pour l'équité et le respect des règles communes dans les opérations de mouvement du personnel.

STOP AU MEPRIS et à la casse du service Public d'Education et du statut de ses personnels !

Ce ministre de l'Education Nationale a perdu toute crédibilité,

il est complètement illégitime. Il doit démissionner !

En 2020-2021, syndiquez-vous, resyndiquez-vous !



Je me syndique au SNUipp afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux, des personnels actifs et retraités,
- au développement du Service Public Laïque d'Éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, pluraliste et démocratique.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des Commissions Paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable, par moi-même, dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

À , le

Signature :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

École ou établissement d'exercice :

Date de naissance :

Date de sortie l'EN/l'IUFM/ESPE :

Échelon :

Instituteur ☐

PE ☐

PE hors classe ☐

PE classe ex ☐

Pegc ☐

AESH ☐

Retraité.e ☐

Agent territorial ☐

*Psy EN ☐

Mi-temps ☐

Temps partiel ☐

Congé parental ☐

Disponibilité ☐

Adjoint ☐

Directeur ☐

Chargé d'école ☐

PEMF/CPAIEN ☐

ASH ☐

TR ☐

PES ☐

MAJORATIONS

ASH	7 €
CPAIEN	11 €
PEMF	7 €
Dir 2 à 4 cl	4 €
Dir 5 à 9 cl	8 €
Dir 10 cl et +	11 €
Dir SEGPA	14 €
Dir EREA	33 €

Montant de la cotisation :€

Pour les enseignants travaillant à temps partiel, le montant de la cotisation se calcule au prorata de la quotité travaillée.

La cotisation est calculée en fonction de l'indice de traitement.

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit. adjoint						122 € 41,5 €	125 € 42,5 €	132 € 45 €	139 € 47 €	148 € 50 €	162 € 55 €
P.E adjoint*		120 € 40 €	129 € 44 €	136 € 46 €	143 € 49 €	149 € 51 €	158 € 54 €	171 € 58 €	183 € 62 €	202 € 68 €	216 € 73 €
PE hors classe*			220 € 75 €	230 € 78 €	245 € 83 €	260 € 88 €					
PE classe ex*		248 € 84 €	262 € 89 €	281 € 95 €							
P.E.G.C.				126 € 43 €	131 € 44,5 €	137 € 46,5 €	143 € 49 €	149 € 51 €	156 € 53 €	163 € 55 €	174 € 59 €
P.E.G.C. hors cl.	148 € 50 €	155 € 52 €	164 € 56 €	175 € 59,5 €	194 € 66 €	207 € 70 €					
P.E.G.C.cl. exc.	192 € 65 €	207 € 70 €	217 € 74 €	230 € 78 €	242 € 82 €						

Dans le tableau ci-contre, le montant est indiqué en gras.
En dessous vous trouverez le **coût réel** après déduction du crédit d'impôt.

Retraité(e) :

pension ≤ 1500 € : 95 €

pension de 1500 à 2000 € : 100 €

pension ≥ 2000 € : 110 €

Stagiaires : 76 €

AESH/territoriaux : 26€

disponibilité, congé parental : 52€

Règlement de la cotisation :

☐ par prélèvement bancaire (de 1 à 9)
nombre de prélèvements :
(voir au dos)

☐ par chèque à l'ordre de SNUipp
nombre de chèques :

Le montant du **crédit d'impôts** (remboursement pour tous les collègues imposables ou non) est porté à 66 % des sommes versées. La cotisation de cette année scolaire sera prise en compte pour l'**année fiscale 2021** (déclaration des revenus faite en 2022).

Retournez la feuille entière et complétée à :

SNUipp –FSU
76 rue Saint Désiré
39000 Lons le Saunier

Prélèvement automatique année 2020-2021

- *le prélèvement mensuel ne peut être inférieur à 15 euros.**

Nb de prélèvements	Date limite d'envoi du bul-
9	20 septembre 2020
8	16 octobre 2020
7	20 novembre 2020
6	20 décembre 2020
5	20 janvier 2021
4	20 février 2021
3	20 mars 2021
2	20 avril 2021
1	20 mai 2021

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

Paiement : Récurrent**Référence Unique Mandat** (réservé au créancier) :

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR39ZZZ440076

Nom : **SNUIPP 39**

Adresse : 76 rue St Désiré

Code postal : 39000

Ville : LONS LE SAUNIER

IBAN (*)

[illegible]

BIC (*)

[illegible]

Le (*)

Signature (*) :

A (*)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat

Avec cette rentrée particulière, personne n'est épargné, surtout pas les AESH petit tour d'horizon de leurs conditions de travail.

Équipement : on ne voit toujours rien venir !

Quelques masques ont été distribués à la rentrée (5 masques lavables) alors que l'affichage ministériel parlait de masques chirurgicaux et visières de protection pour être au plus près des élèves. La surblouse promise en mai n'est jamais arrivée.

Bref, les missions sont toujours les mêmes, les conditions de travail, elles, ont beaucoup changé et les demandes de l'institution ne correspondent pas au vécu des personnels. Par exemple : On demande aux AESH de ne plus toucher le matériel des élèves et d'avoir son propre matériel (trousse...) MAIS dans la vraie vie, un.e AESH qui accompagne un.e élève, qui ne peut pas sortir le matériel de son

sac, devra forcément toucher les cahiers et différentes affaires de l'élève. Toujours la même différence entre le prescrit et la réalité du métier... Si on ajoute le manque de lingettes désinfectantes et de gel hydroalcoolique, le compte n'y est pas au niveau de la protection des personnels.

Remplacement : rien de prévu

Les AESH ne sont pas remplacés pour un arrêt maladie classique, ceci n'est pas prévu par l'administration. Si un.e AESH est malade, l'élève ou les élèves suivis n'auront pas d'accompagnement. Ils seront livrés à eux-mêmes.

PIAL : une fausse bonne idée

On pourrait se dire que le PIAL est une solution : mutualisation des moyens, équipes pluridisciplinaires... Et qu'il favorisera les remplacements en étant au plus près du terrain. Mais concrètement, les PIAL seront un outil de gestion au service de la flexibilité, ni au service des élèves, ni au ser-

vice des enseignant-es, ni au service d'une amélioration du métier d'AESH. Avec des conditions de travail que le terme de « précarité » ne parvient même plus à définir : travail sur plusieurs niveaux (de la maternelle à la 3ème) et sans formation continue adéquate, travail sur plusieurs lieux sans qu'ils-elles soient défrayés intégralement de leurs frais de déplacement, temps partiels imposés (alors que les Pouvoirs Publics s'étaient engagés à les faire disparaître), salaires inférieurs pour la plupart à 600 euros mensuels ce qui les place sous le seuil de pauvreté, six années de CDD requises avant d'espérer signer un CDI, instabilité professionnelle qui les empêche d'exercer une autre activité salariée, pourtant indispensable..., déni et mépris de l'institution qui renvoie les accompagnant-e-s à leur propre responsabilité...

PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)

L'art de la formule jusque dans l'ASH : « Avant, les élèves attendaient les accompagnants. Dans un pôle, une équipe d'accompagnants attend les élèves. »

La généralisation des PIAL dans le département est présentée comme LA solution permettant de généraliser l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. Les PIAL vont coordonner l'activité des accompagnants, des équipes éducatives et à terme des intervenants médico-sociaux.

Les équipes pédagogiques prennent appui, dans leur analyse des besoins des élèves et dans leurs adaptations, sur trois outils :

- document de mise en œuvre du PPS
- plateforme Cap école inclusive
- (ersatz de formation à destination

des enseignants et des AESH dès la rentrée 2019)

-le guide Qualinclus, véritable guide type "certification iso 9002" du handicap

D'une part, l'évolution ne peut consister que dans une modulation du volume horaire d'aide humaine et/ou dans un passage d'une aide individualisée à mutualisée (ou inversement). Or, les modalités d'aide humaine font partie du droit à compensation défini par la loi de 2005 et sont notifiées par les CDAPH. Le ministère n'a aucun droit de regard sur ces notifications, ce qui garantit leur neutralité (l'organisme prescripteur,

la MDPH, n'est pas l'organisme payeur, le MEN).

D'autre part, ces évolutions semblent impossibles dans la pratique. Si le texte précise que la notification par la CDAPH est nécessaire (afin de calmer les inquiétudes des associations de parents), chaque modification prendra plusieurs mois avant d'être effective si l'on tient compte des délais des MDPH déjà engorgées dans le traitement de dossiers.

Enfin, on voit mal en quoi la flexibilité des modalités de l'aide humaine est au service de la réussite des élèves.

Ecole inclusive ou comment repeindre en rose un recul des services publics

Le 19/11 a eu lieu le CDEN bilan de rentrée avec toute une partie consacrée au nouveau « service public de l'école inclusive ». Là où l'administration voit un progrès, nous lisons une pression supplémentaire sur les écoles et les personnels et moins de réponses pour les élèves : bref une dégradation du service public d'éducation pour tous au profit d'une économie de moyen.

Petit abécédaire critique

Comité Départemental de Suivi de l'Ecole Inclusive : y siègent l'IA, le directeur de l'ARS, un représentant de la région, un pour le département, un pour la MDPH, 5 personnes pour les associations. *Absence de représentants des personnels et de parents d'élèves dans ce comité. La logique de l'économie de moyens risque de l'emporter au détriment des choix éducatifs. La présence de l'ARS à égalité avec l'Education Nationale risque de conduire au même désastre que dans les hôpitaux publics. C'est cette instance qui définira le nombre de place en structures, or aujourd'hui on sait qu'il en manque déjà. Avec pour objectif d'intégrer 80% d'élèves actuellement en structures dans des classes ordinaires, on imagine bien que la tendance ne va pas être de développer la scolarisation en institut spécialisé. On sait que pour certain.es cela est la seule solution, comme en témoigne la liste d'attente de 46 élèves sur le département. Ces 46 élèves pour lesquell.es toutes les solutions autres ont été envisagées sont par défaut dans les classes ou déscolarisé.es partiellement, ce qui produit du mal être pour les élèves et leurs familles comme pour les personnels. Cette velléité d'inclure 80% des élèves risque d'être un désastre si elle n'est pas accompagnée par des baisses d'effectifs. Comment des élèves qui étaient encadré.es par un.e enseignant.e dans des groupes de 4 ou 6 pourrait être placé.es dans une classe de 28! Cette différence de taux d'encadrement dit clairement que la logique libérale domine au détriment de l'ambition éducative.*

Commission départementale d'affectation spécifique : pour les élèves qui sont sans affectation scolaire.

PIAL : (voir article spécial)

RASED : nous avons dénoncé le fait que les **Rased** ne figurent ni dans le bilan de rentrée ni dans les documents Ecole Inclusive, ce qui en dit long sur la considération de l'administration de ces personnels indispensables. L'IA Adjoint s'est rattrapé au vol en les citant sans être capable de donner aucun chiffre sur leur répartition sur le territoire. Nous connaissons leur rôle auprès des familles dans l'accompagnement de décisions MDPH et d'orientation. Nous pensons que leur répartition devrait être étudiée au même titre que les autres personnels au moment de la carte scolaire. Leur présence n'est pas un petit plus, elle est indispensable.

Unités d'enseignement: dispositif au sein d'un établissement médico-social avec des personnels éducation nationale (IME, Itep) en voie de disparition (taux d'encadrement et frais de scolarisation beaucoup trop cher en comparaison avec des classes ordinaires)

Unités d'enseignement Externalisé: une partie des élèves en ITEP sont accueillis dans une école ordinaire dans un temps défini. Dispositif en vogue car moins gourmand en personnels et frais de scolarisation.

Ulis : 24 écoles, 16 collèges et 5 en lycées pro. Nombre d'élèves en augmentation constante sur les 10 dernières années ce qui révèle un changement de public scolaire et donc un changement de métier pour tous les enseignants qui les accueillent de leur classe. Dispositif inadapté pour certains élèves et pour lesquels le manque de place en structure se fait sentir.

Réforme des REP : vers la concurrence des misères

Le ministère de l'Education nationale a bousculé son calendrier pour détourner l'attention de l'affaire Blanquer (liée au financement d'Avenir Lycéen). Alors qu'il avait affirmé il y a quelques jours que le projet n'était pas bouclé, Il a annoncé une suppression de la carte des REP pour, officiellement, inclure dans les dispositifs d'aide, des établissements ruraux qui en étaient jusqu'alors écartés. Déploiement de moyens supplémentaires pour être en adéquation avec les besoins criants des secteurs ruraux en grosses difficultés ? Que nénni !!! Nouvelle répartition (comment déshabiller Paul...), déni du travail effectué jusqu'alors dans les réseau REP au profit d'un nouveau système de contractualisation sur des établissements qui présen-

teraient un dossier exemplaire pour solliciter de l'aide. Chaque rectorat déterminera quels établissements en difficulté ont droit à des aides et passera un contrat de trois ans avec les heureux élus. «En fonction de leur sensibilité sociale ou politique, les recteurs risquent d'accorder plus ou moins de crédits aux REP», s'inquiète Pierre Merle, sociologue spécialiste des politiques éducatives. Bref un fonctionnement qui laissera libre court à l'arbitraire et à une prime aux établissements bons élèves des mesures Blanquer. Le règne de la méritocratie et l'alignement sur le privé. Pour info cette réforme serait d'abord expérimentée à la rentrée prochaine dans les académies de Lille, Marseille et Nantes avant une possible généralisation.

Direction d'école : on nous prend pour des C.....

A lors que les directrices et directeurs d'école pâtissent déjà d'une charge de travail importante, dénoncée à maintes reprises et amplifiée depuis le printemps, la crise sanitaire ne doit pas être le prétexte à alourdir davantage ce qui leur est demandé au quotidien.

Depuis la rentrée, les sollicitations vont crescendo... Il s'agit le plus souvent dans l'urgence de prendre connaissance des consignes fluctuantes, de les transmettre à l'équipe éducative et aux parents d'élèves, de faire remonter les situations aux inspections ... sans pour autant disposer de plus de temps pour effectuer ces tâches supplémentaires. Protocoles et consignes modifiés constamment entraînent surcharge de travail et pressions

Des groupes de travail se sont tenus au ministère pour discuter notamment des décharges et de la revalorisation : quelle répartition des 600 ETP, quelle déclinaison des 21 M€ ? Le ministère dit vouloir s'attaquer en

priorité aux petites écoles sans décharge en mettant en réflexion la création d'1/8ème de décharge hebdomadaire qui pourrait se traduire par un jour de décharge toutes les deux semaines pour les écoles de 1 à 3 classes. À la demande émise par le SNUipp-FSU et la plupart des organisations syndicales d'un quart de décharge hebdomadaire pour toutes les écoles qui n'en ont pas actuellement, la rue de Grenelle a opposé une fin de non-recevoir évoquant un coût budgétaire trop important. À ce stade, le ministère n'apporte aucune proposition à la nécessaire augmentation des quotités de décharge existantes pour l'ensemble des autres écoles de 4 classes et plus, il y a pourtant urgence.

Il est clair que l'enveloppe de 600 ETP est insuffisante et ne conduit qu'à des mesures à la marge et injustes car elles mettent en « concurrence » les écoles : toute amélioration, même minime, pour une catégorie d'écoles compromet des avancées pour de nombreuses

autres au vu de l'enveloppe insuffisante.

Si le passage à 1/8ème de décharge des écoles de 3 classes semble constituer une avancée, elle est bien maigre et reste encore à l'état de proposition avant le prochain groupe de travail. Par manque de volonté politique, le ministère n'accorde pas plus de temps de décharge à l'ensemble des directeurs et des directrices.

En ce qui concerne la revalorisation, le SNUipp-FSU a dénoncé ce troc inacceptable - du temps contre de l'argent - qui pourrait conduire à une baisse de rémunération des directrices et directeurs par rapport à cette année selon le scénario retenu. Tout cela pour une augmentation de 2 jours de décharge par an.

Face à ces propositions indécentes, le SNUipp-FSU défend le principe d'indemnités de fonction identiques quelle que soit la taille de l'école, la quotité de décharge prenant elle en compte la taille.

Politique salariale, politique managériale

JM Blanquer a annoncé le scénario retenu pour le périmètre des 400 M€ consacrés à la soi-disante revalorisation des personnels de l'Éducation nationale (loi de finance 2021). L'enveloppe prévue est largement insuffisante, tandis que les annonces écartent les AESH et 69% des enseignants de toute amélioration salariale et n'envisagent ni révision des grilles indiciaires ni mesure de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Les enseignant-es attendent une véritable revalorisation, pour toutes et tous, qui permettrait de réduire les écarts de rémunération avec leurs homologues européens et rattrape la perte d'un mois de salaire par an engendrée par le gel du point d'indice instauré en 2010 sous Sarkozy.

► Prime d'attractivité

Prévue par le ministère pour *renforcer l'attractivité du métier en début de carrière*, elle s'élèverait à 260 millions d'€. Elle serait dégressive et pourrait être mise en œuvre à partir du mois

de mai 2021. Elle serait proratisée en fonction de la quotité de travail.

Le Snuipp-FSU dénonce le fait que cette prime ne concerne pas les stagiaires. Cette modalité est inéquitable et opaque. Le Snuipp-FSU réclame une réelle revalorisation de la grille indiciaire.

► Prime d'équipement informatique

Etat des lieux : les enseignant-es du premier degré sont contraints d'utiliser leur matériel personnel. Les besoins en termes d'équipement professionnel (enseignant-es et AESH) ne sont pas liés à la crise sanitaire. Il s'agit d'équipement informatique mais aussi de connexion internet, maintenance, consommables, manuels, livres et autres matériels pédagogiques. Nous exigeons que le financement repose sur le ministère et non sur les collectivités territoriales car cela engendrerait des différences de traitement.

On subit en France dans beaucoup de domaines les effets d'une surestima-

tion du rôle des formations d'excellence de l'enseignement supérieur, en particulier parce que les élites du pays sortent de ce moule. On constate pourtant que les pays qui s'en sortent le mieux, en termes de dynamisme économique et de cohésion sociale, sont ceux qui investissent d'abord dans le domaine de l'enfance.

En France en 1995, les dépenses d'éducation représentaient 5,8 du PIB. Depuis lors, ce ratio n'a quasiment jamais cessé de baisser. En 2018, ces dépenses ne pesaient plus que 5,1 % du PIB. Si on ramène la part des dépenses d'éducation dans le PIB à son niveau de 1995, cela implique de dépenser chaque année 16 milliards de plus. Cependant, ces dépenses ne sont pas uniquement affectées aux salaires : pour ceux-ci, il faudrait prévoir de l'ordre de 12 à 13 milliards par an.

On est donc loin du compte !

Les différents rendez-vous dans le Jura



18 octobre

Hommage à notre collègue Samuel Paty mort



21 novembre

Rassemblement à Lons contre les violences faites aux femmes .



20 et 28 novembre

Rassemblements
Saint-Claude, Dole et
Lons-le-Saunier pour le
retrait de la loi
« sécurité globale »

RENDEZ-VOUS A VENIR

Dans la dernière VS, nous avons annoncé un certain nombre de rendez-vous collectifs.

Dans le contexte sanitaire, nous avons dû adapter nos modalités de rencontres. Nous avons pu tenir un **certain nombre de RIS et Commissions**: rentrée et conditions de reprise, fonctionnement d'école, TR/ TRS, école inclusive...pour la plupart en distanciel (même si comme vous, ce n'est pas vraiment ce qu'on préfère !)

Dans la période qui s'ouvre, nous sommes déterminé.es à maintenir des temps communs.

Si la situation le permet, nous les tiendrons en présentiel. En prévision : **un stage entrée dans le métier avec le GFEN** , **un stage FSU numérique et new management**, **un stage école inclusive**

AESH /enseignants, des RIS mouvement et carte scolaire...

Nous vous annoncerons les dates dès que nous serons fixé.es sur la présence des intervenants.

Qui a eu la chance de côtoyer Rémi Brissiaud comme nous l'année dernière, gardera inmanquablement en mémoire son œil vif et pétillant, sa moustache qui frisait quand il ferraillait contre les ravages du comptage-numérotage ou décryptait les mérites de l'enseignement de la décomposition / recombinaison des nombres.

Ciao Rémi, pour nous tu auras plus que compté !!

Mardi 26 janvier



Parce qu'on a plus que jamais besoin de commun et d'intelligence au service du collectif, nous vous encourageons à visionner la conférence de P. Meirieu aux universités d'automne virtuelles du SNUipp .

Vous trouverez le lien sur le site du SNUipp39.

SNUipp

Syndicat National Unitaire des Instituteurs P.E. et P.E.G.C.
39008 Lons le Saunier Cedex
Tel : 03 84 47 12 64 Fax : 03 84 24 50 21



Courriel : snu39@snuipp.fr Site internet : <http://39.snuipp.fr>

La Voix du Syndicat

Trimestriel - Directeur de publication :
M. Cousson—45 rue de Corcelles—39140 Arlay
Dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.